

ASSEMBLÉE NATIONALE

3 janvier 2014

AGRICULTURE, ALIMENTATION ET FORÊT - (N° 1639)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N° 1413

présenté par

Mme Genevard, Mme Duby-Muller, Mme Fort, M. Myard, M. Hetzel, M. Poisson, M. Le Fur, Mme Poletti, Mme Louwagie, M. Dhuicq, M. Morel-A-L'Huissier, M. Gosselin, M. Chevrollier, M. Voisin, M. Saddier, Mme Zimmermann, M. Cherpion et M. Nicolin

ARTICLE 26

À l'alinéa 3, après le mot :

« vétérinaire »,

insérer les mots :

« publics et privés ».

EXPOSÉ SOMMAIRE

L'enseignement agricole français est reconnu pour sa qualité et sa performance.

Or, la majorité des établissements est privée (74 %). IL convient pour reconnaître la contribution de l'enseignement privé à cette réussite, de le rappeler par cette mention.